

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 08 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Villars-sous-Dampjoux, légalement et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sur convocation et sous la présidence du Maire Frédéric PATOIS.

Date de convocation : 01/09/2026.

Présents : ALLEMAND Pierrick, CLERC Franck, ETEVENARD Nathalie, ETIENNE Amandine, GONTCHAR Céline, HUCK Emilie, LABOUREY Philippe, MONNET Morgan, MONTARLIER Bernard, PATOIS Frédéric.

Absents excusés : ROY Delphine.

Procuration : néant.

Secrétaire de séance : ETIENNE Amandine a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, et selon l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) le compte rendu de la séance du 02 juillet 2026.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- 1- Position du Conseil Municipal sur le projet d'une fusion de communes : L
Le Conseil accepte à l'unanimité (10 voix pour) l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2) Position du Conseil Municipal sur le projet d'une fusion de communes :

Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur une éventuelle fusion de communes, avec les communes proches de Dampjoux et Noirefontaine.

Après délibération, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité (10 voix pour), pour initier une étude concernant le projet de fusion des communes de Noirefontaine et Dampjoux.

3) Désignation de 2 délégués (1 élu et 1 agent) pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS, au bénéfice des ses agents. Il précise que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de nommer un délégué parmi les élus et un délégué parmi les agents.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité (10 voix pour) Nathalie ETEVENARD, qui s'est portée volontaire, comme déléguée auprès du CNAS. La secrétaire sera proposée comme déléguée agent.

4) Renouvellement de la convention avec le Département pour la Bibliothèque :

Le Maire rappelle le partenariat avec le Département, pour la Bibliothèque. Il informe que la convention doit être renouvelée pour permettre la continuité des services. Il présente un projet de convention.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

5) Décision sur le renouvellement de la délibération instaurant la taxe sur les logements vacants :

Le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2013, instaurant la taxe sur les logements vacants. Il informe que la loi de finance 2026 rendra cette délibération caduque au 1^{er} janvier 2027 et qu'il convient de prendre une nouvelle délibération si le Conseil Municipal souhaite maintenir cette taxe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) de ne plus instaurer cette taxe.

6) Mise en conformité et modification du PLU :

Le Maire informe que la loi impose une mise en conformité du PLU qui doit être en compatibilité avec le SCOT du Pays de Montbéliard. Il présente un devis d'un montant de 16 350 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (10 voix pour) d'approuver cette modification, mais de budgétiser cette dépense dans le budget primitif 2027.

7) Conditions d'embauche de la nouvelle secrétaire de mairie :

Le Maire rappelle la délibération du 5 juin dernier, précisant un tuilage de 3 mois avant le départ en retraite de la secrétaire de mairie au 1^{er} décembre prochain. Il informe qu'il a reçu, avec le Maire de Dampjoux, 4 candidates pour ce poste, et que la candidature de Madame Sophie Cavatz a été retenue. Elle commencera le lundi 14 septembre prochain.

2 heures seront ajoutées et répercutées sur le SALVN.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour).

8) Éclairage public : étude des faisabilités :

Le Maire présente des projets pour le passage en leds de l'éclairage public, dû à la vétusté du parc actuel.

2 options sont présentées : soit une coupure totale la nuit, ou un réglage de baisse d'intensité.

Une réunion sera programmée fin septembre pour se positionner pour un lancement d'appel d'offres par le Syded.

9) Point sur les travaux de l'école : toit, chauffage, climatisation, passage à la fibre :

Le Maire fait le point sur les travaux réalisés à l'école :

- 1- Le toit a été refait, mais une rupture de stock de lambris empêche momentanément la fin du chantier.
- 2- Des devis pour supprimer le chauffage au gaz de la maternelle plus onéreux en consommation, et son raccordement au réseau de chaleur, sachant que nous pourrions bénéficier d'une aide du Syded (25%) et possiblement des Fonds de Concours de PMA :
 - a. VAUTRIN ÉNERGIES pour un montant de 15 000 €
 - b. Pro chauif'service pour un montant de 17 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (10 voix pour) cette proposition, retient le devis de l'entreprise VAUTRIN ÉNERGIES et autorise le Maire à le signer.

- 3- Climatisation des classes : une réunion va être programmée avec les autres communes du RPI ainsi que Feule et Solemont.
- 4- Suppression du cuivre et passage à la fibre : ces travaux sont terminés à ce jour ; un nouveau numéro de téléphone a été attribué à l'école.

10) Point sur le fonctionnement du périscolaire :

Le Maire informe que suite à une réunion avec M. HOMRI, responsable de Familles Rurales, il a été envisagé un échelonnage de la dette sur 2 ou 3 années.

La fin du contrat avec Familles Rurales sera au mois d'août 2027.

Une proposition est étudiée pour un fonctionnement autonome du périscolaire. Un groupe de travail est constitué par PATOIS Frédéric, GONTCHAR Céline, ETIENNE Amandine pour les élus et MOUROT Delphine en tant qu'habitante.

11) Point sur la vente de la parcelle A-123 :

Le Maire informe de la finalisation et validation de l'acte de vente. Une date va être fixée pour les signatures.

La recette est de 23 000 €.

12) Point sur l'avancement de l'abribus :

Le Maire informe que l'acte est prêt à être signé et qu'ensuite PMA se chargera du changement de l'abribus.

13) Questions et informations diverses :

- La rue des Murgers passe dans le domaine public de la commune.
- Les travaux de l'éclairage du stade de foot vont commencer.
- Une relance a été faite à l'entreprise pour le balayage de la rue du Ménelot.
- La plaque de la bouche d'égout devant l'Agence Postale a été réparée.
- Le Marché du Soir aura lieu le 18 septembre 2026.
- Renouvellement des lumières de Noël : proposition d'en acheter 4 nouvelles ; une étude sera faite par Amandine ETIENNE et Emilie HUCK.
- Bulletin communal : la commission se réunie lundi 14 septembre prochain. L'idée de faire un bulletin intercommunal pour les années à venir est soulevée.
- Site internet de la commune : une réunion avec PMA est prévue vendredi 11 septembre 2026 à 10h.
- Évocation du problème du camion de poubelle qui perd du liquide sale rue du Ménelot.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,
Frédéric PATOIS

